

LYCÉE DES MÉTIERS
DE L'HÔTELLERIE
DE LA RESTAURATION & DE L'ALIMENTATION



CHRISTIAN ANTOU

PLATEAU CAILLOU / SAINT PAUL
- 0262 55 43 00 -

Le lycée, c'est : 706 ÉLÈVES

Ouverture du lycée du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45.
Une tenue obligatoire à l'entrée et à la sortie du lycée

DES SAVOIR-ÊTRE

- De la discrétion (parler à voix basse)
- Écouter de la musique avec des écouteurs
- De la politesse et dire bonjour aux adultes
- Enlever ses écouteurs quand on parle

**Le lycée est un lieu
pour travailler dans
une ambiance propice
aux études**

UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

**Le téléphone portable
peut-être confisqué et
remis au responsable
légal en cas de non-
respect de la règle.**

- Mettre sous silence et ranger son téléphone avant de rentrer dans une pièce
- S'asseoir correctement
- Bien se présenter et être cordial avec toute personne.

UNE TENUE PROPRE

- Garçon : Polo du lycée + pantalon ou bermuda beige + chaussure cuir ou simili cuir
- Fille : Polo du lycée + pantalon ou jupe beige + pantalon ou jupe noire (exceptionnellement) + chaussure ou sandale attachée, cuir ou simili cuir.
- Pas de chaussure en tissu, toile, chaussures montantes – pas de vêtement déchiré ou troué.

Un lieu de vie en communauté avec 2 internats

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Préparer un CAP ou un BAC sous statut scolaire
- Habiter au-delà de Saint Leu et au-delà de Sainte Suzanne – Soit dépendre du transport scolaire de la CASUD – CIVIS – CIREST
- Avoir un correspondant habitant entre Saint Louis et La Possession

Le choix de l'internat est exclusivement du ressort du personnel de l'établissement. Les valises sont à déposer dans la salle des valises dès l'arrivée des internes le lundi et le vendredi.

INTERNAT LYCÉE HÔTELIER

100 GARÇONS + 100 FILLES

- En priorité les élèves qui ont des travaux pratiques le soir.
- Ouverture du lundi au jeudi à partir de 17h30, sauf le mercredi ouverture à partir de 13h30.
- L'accès à l'internat n'est plus possible en dehors de ces horaires après la sortie des élèves le matin.

INTERNAT LYCÉE VUE BELLE

82 GARÇONS + 27 FILLES

- Les internes y seront transportés au frais de l'établissement.
- Attente du transport à 17h30 à l'intérieur du lycée.
- L'internat n'est pas ouvert le mercredi après-midi

POUR LES ÉLÈVES INTERNES, UN CORRESPONDANT

SON RÔLE

- Prendre en charge l'interne en cas de problème de santé, de discipline, d'évacuation cyclonique, de coupures d'eau, d'électricité...grève du personnel ou à la demande du personnel de vie scolaire.
- Toute prise en charge se fait par la signature d'un document de prise en charge à renseigner au bureau de la vie scolaire. L'élève interne ne peut quitter l'internat sans cette démarche administrative.
- Le non-paiement de la facture entraîne la radiation de l'internat.

Activités à l'internat :
temps libre organisé avec la Maison des lycéens – CDI - Etude

LA MAISON DES LYCÉENS



Les activités dépendent du conseil d'administration de l'association et doivent avoir l'accord du chef d'établissement.

Activités proposées par la MDL

Billard	Sport sur le terrain d'à côté de 17h45 à 19h00
Jeux de société	Soirées internes : intégration, halloween,
Jeux vidéo	Soirées cinéma, fin d'année
Musique et chant	Sorties culturelles, sportives ou ludiques



LE CONSEIL POUR LA VIE LYCÉENNE

Le CVL est composé de 10 élèves titulaires et 10 suppléants, élus par l'ensemble des élèves du lycée pour 2 ans en quinquennat. Chaque année les élèves élisent 5 délégués CVL pour 2 ans.

SON RÔLE

- Participer aux décisions sur l'activité éducative et pédagogique de l'établissement. 4 représentants du CVL seront élus par les délégués de classe pour siéger au conseil d'administration (CA). Le CVL se réunit obligatoirement avant chaque CA
- C'est aussi une instance de proposition
- Tous les 2 ans, il participe à l'élection de son représentant au niveau académique et national. En 2023 et 2024, la représentante au niveau national est une élève du lycée.

INSCRIPTIONS



QUI PEUT S'INSCRIRE ET QUAND LE FAIRE ?

- Les élèves de 3ème suite à la décision d'affectation au lycée (affelnet).
- Les élèves de 2de ou 1ère des lycées suite à la décision d'affectation de la commission passerelle
- Les élèves de Terminal des lycées, de l'Université suite à la décision d'affectation de Parcours sup.
- Pour toute autres situations : l'élève doit faire un entretien avec un PSY-EN dans un CIO afin de faire un dossier de demande d'affectation.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION *

- La présence des responsables légaux et de l'élève est obligatoire - avec la pièce d'identité de chacun, photocopiee.
- Des essayages auront lieu sur place pour les tenues professionnelles (juin/début juillet)
- Le fournisseur sera présent pour les mallettes de travaux pratiques (juin/ début juillet)
- Les professeurs de spécialités expliqueront le déroulé des activités pratiques (juin/ début juillet)
- Prévoir des chèques et/ou carte bancaire et/ou espèces pour les acomptes pour l'achat des tenues et outils (3 chèques)

Fin juin début juillet après décision de Affelnet et Parcours sup – La famille sera contactée par téléphone pour les RDV d'inscription.

ASPECTS ADMINISTRATIFS *

- les documents seront à remplir et à fournir – une adresse mail sera obligatoire pour les parents et l'élève – demande d'inscription à l'internat – demande d'inscription à la demi-pension - point santé
- Les parents responsables légaux peuvent autoriser leur enfant à sortir du lycée lorsqu'il n'a pas cours ou quand un professeur est absent
- Les parents responsables légaux peuvent autoriser leur enfant à sortir du lycée lorsqu'il n'a pas cours ou quand un professeur est absent
- Les responsables inscrivent individuellement leur enfant auprès de la CINOR, TCO, CIVIS, CASUD et CIREST via leur site internet respectifs.